

LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS ML. – M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. –M. VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

**ABSENTS :** Mme AURIAC A - M. ATLAN J. – M. VERNAY P.

Monsieur CLAMOUSE Alain a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET :** Demande de subvention auprès de la direction du spectacle vivant du Conseil Régional Languedoc-Roussillon dans le cadre du programme de soutien aux résidences artistiques pour la saison 2016-2017 du Théâtre du Chai du Terral

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif de financement du Conseil Régional Languedoc-Roussillon en faveur des résidences artistiques.

Une résidence de création, d'expérimentation et de recherche donne à un artiste ou à une équipe artistique les conditions techniques et financières pour concevoir une œuvre nouvelle. Dans la mesure du possible, le public est associé à la résidence dans le cadre d'une représentation, sortie d'atelier, rencontres...

Dans une préoccupation de favoriser la création et l'innovation artistiques sur l'ensemble du territoire régional, le Conseil Régional Languedoc- Roussillon souhaite impulser le développement des résidences artistiques. La volonté de la Région est d'encourager en région, les lieux, les festivals et les communautés de communes à accueillir des résidences de création, d'expérimentation et de recherche et des résidences de sensibilisation et de diffusion de compagnies professionnelles. Ceux-ci seront aidés en priorité pour les résidences.

Cette année, le Chai du Terral présente, pour ce soutien, 3 projets de création :

**1/ Résidence de la création du spectacle « Combien souffrirons-nous » par la Compagnie La Faction**

La Compagnie La Faction est une équipe artistique nouvellement accompagnée par le Théâtre du Chai du Terral sur la saison 2015-2016.

Avec la création « Combien souffrirons-nous », adaptée de la tragédie de Racine « Bérénice », la compagnie, présentera un important projet de création musico-théâtral, que nous souhaitons soutenir, par un accueil en résidence à l'automne 2016.

La résidence donnera lieu à un apport en industrie par la mise à disposition du plateau en ordre de marche, du parc de matériel technique du Théâtre et d'une équipe de techniciens du spectacle pour assurer la régie lumière et son de la création. Elle donnera également lieu à un apport financier par la coproduction et le pré-achat d'une représentation du spectacle.

La résidence de création est prévue du 20 octobre au 2 novembre 2016 pour une diffusion de spectacle, 1<sup>ère</sup> représentation de la création, début novembre 2016.

## **2/ Résidence de la création du spectacle « The Rare Birds » par la Compagnie Yann Lheureux**

La collaboration se poursuit entre le théâtre du Chai du Terral et le chorégraphe héraultais Yann Lheureux. Après l'accueil de la création « Flag men » en 2014, le théâtre souhaite apporter son soutien à la création de ce second volet féminin « The Rares Birds » sur la saison 2016.

La résidence donnera lieu à un apport en industrie par la mise à disposition du plateau en ordre de marche, du parc de matériel et de l'équipe technique du Théâtre du spectacle pour assurer la régie lumière et son de la création. Elle donnera également lieu à un apport financier par la coproduction et le pré-achat d'une représentation du spectacle.

La résidence de création est prévue du 18 au 23 Avril 2016 et conviera le public et les professionnels au Chai du Terral pour une représentation, à l'automne 2016.

## **3/ Résidence de la création du spectacle « KadabraK » par la Compagnie Marie-Louise Bouillonne**

Le partenariat avec la Cie Marie Louise Bouillonne, entamé avec la création « Gramme d'âme » sur la saison 2014-2015, se poursuit cette année avec le soutien du théâtre à sa nouvelle création Jeune Public « KadabraK ».

La résidence donnera lieu à un apport en industrie par la mise à disposition du plateau en ordre de marche, du parc de matériel technique du Théâtre et d'une équipe de techniciens du spectacle pour assurer la régie lumière et son de la création. Elle donnera également lieu à un apport financier par la coproduction et le pré-achat de deux à trois représentations du spectacle.

La résidence de création est prévue du 12 au 17 septembre 2016 pour une diffusion de spectacle en janvier 2017.

La compagnie, résidant à Montpellier sera autonome en transport et n'aura pas besoin d'hébergement sur place.

Le budget prévisionnel attribué à l'opération est de : 41 913 € TTC.

La Commune souhaite solliciter l'aide financière du Conseil Régional Languedoc-Roussillon à hauteur de 18 800 €

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

|                   |                  |
|-------------------|------------------|
| <b>Pour</b>       | <b>UNANIMITE</b> |
| <b>Contre</b>     |                  |
| <b>Abstention</b> |                  |

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, décide :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas,**  
**Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole**

